



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 189  
publié le 24 mars 2023**

## Table des matières

<b>Délibérations du conseil d'administration (CA) Séance plénière du 14 mars 2023</b> .....	3
• 1. Désignation des représentants du Cnam établissement public au conseil de gestion de la Fondation conservatoire.....	4
• 2-1. Comptes financiers 2022.....	5
• 2-2. Comptes financiers 2022 : affectation du résultat.....	6
• 2-3. Modification de la politique de participation du Cnam établissement public dans le cadre du nouveau marché de restauration.....	7
• 2-4. Remises gracieuses.....	8
• 2-5. Conventions de recettes Cnam-EFREI.....	9

## **Délibérations du conseil d'administration (CA)**

**Séance plénière du 14 mars 2023**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
mardi 14 mars 2023

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

### 1. Désignation des représentants du Cnam établissement public au conseil de gestion de la Fondation du Conservatoire

Par 25 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, approuve la désignation, sur proposition de Madame l'administratrice générale, des trois représentants du Cnam au sein du conseil de gestion de la Fondation du Cnam, tels qu'ils suivent :

- M. Philippe Durance, professeur du Cnam, titulaire de la chaire de prospective et développement durable, directeur de l'EPN 16 – Innovation ;
- Mme Madina Rival, professeure des universités, directrice du Lirsa ;
- M. Jean-Sébastien Villefort, professeur du Cnam, titulaire de la chaire construction durable, directeur de l'EPN 1 – Bâtiment et énergie.

Fait à Paris, le 17.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance plénière  
mardi 14 mars 2023**

\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

-----

**2-1. Comptes financiers 2022**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve sans réserve, par 25 voix « pour » et 2 abstentions, le compte financier 2022 de l'Etablissement, arrêté à la somme de 169 399 988,40 € en recettes et de 162 677 805,16€ en dépenses nettes, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération. Le résultat net excédentaire est arrêté à la somme de 6 722 183,24€

Fait à Paris, le 17.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
mardi 14 mars 2023

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

### 2-2 Comptes financiers 2022 : affectation du résultat

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, approuve par 25 voix « pour » et 2 abstentions, l'affectation du résultat de 6 722 183,24 € aux comptes de réserves selon la répartition suivante :

- Etablissement principal : 6 519 493,48€
- Fondation du Cnam : 202 689,76 €

Aux fins de régularisation des prestations internes non comptabilisées depuis l'exercice 2019 entre le CFA et le budget principal, un transfert sera opéré des réserves du CFA aux réserves du budget principal :

- Au titre de l'exercice 2022 : 332 393,68€
- Au titre des exercices 2021 et 2020 : 2 409 325,46€
- Au titre de l'exercice 2019 : 509 709€

Le compte de report à nouveau de 415 457,07€ sera apuré en contrepartie des réserves de la façon suivante :

- Etablissement principal : 415 457,07€

Fait à Paris, le 17.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
mardi 14 mars 2023

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

---

### 2-3 : modification de la politique de participation du Cnam établissement public dans le cadre du nouveau marché de restauration

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, approuve à l'unanimité la nouvelle grille de subvention de l'établissement présentée relative à la prise en charge financière dans le cadre de la restauration sociale. Ce dispositif entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Fait à Paris, le 12.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
mardi 14 mars 2023

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
-----

### 2-4 : remises gracieuses

---

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, approuve à l'unanimité les remises gracieuses des créances figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant de 4.057,85 euros.

Fait à Paris, le 17.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre

Annexe 3 : Tableau de suivi des demandes de remises gracieuses



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
mardi 14 mars 2023

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**2-5 : convention de recettes Cnam-EFREI**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 mars 2023, approuve à l'unanimité la convention entre le Cnam et EFREI couvrant la période 2022-2023 à 2026-2027, telle qu'elle lui a été présentée.

Fait à Paris, le 17.03.23

La vice-présidente externe du conseil d'administration



Céline Pierre